

Agenda

Pour mémoire

10 au 28 janvier 2022 :

Formation initiale des animateurs de stages de sensibilisation à la sécurité routière (1^{re} partie).

18 janvier 2022 :

Entrée en formation initiale de la promotion 01.2022 des inspecteurs du permis de conduire et de la sécurité routière.

18 et 19 janvier 2022 :

Formation initiale des psychologues chargés de l'examen psychotechnique dans le cadre du contrôle médical de l'aptitude à la conduite par formation à distance (FOAD).

20 janvier 2022 :

Formation continue des médecins en charge du contrôle médical de l'aptitude à la conduite par formation à distance (FOAD).

À venir

1^{er}, 2 et 3 février 2022 :

Conduite en cortège.

2 et 3 février 2022 :

Formation continue au module « Intervenir sur les conduites addictives » à destination des animateurs de stage de sensibilisation à la sécurité routière.

23 et 24 février 2022 :

Formation continue au module « faire évoluer ses trames d'animation » à destination des animateurs de stage de sensibilisation à la sécurité routière.

9 et 10 mars 2022 :

Formation initiale des psychologues chargés de l'examen psychotechnique dans le cadre du contrôle médical de l'aptitude à la conduite par formation à distance (FOAD).

LA LETTRE DE L'INSERR

Directeur de la publication :
Thierry OLIVIER
Assistante Communication :
Nathalie VIDOT
Conception : Renaud Scapin

INSERR

122, rue des Montapins
CS 20015 - 58028 NEVERS Cedex
Tél : 03.86.59.90.59
Fax : 03.86.59.53.82
www.inserr.fr

Actualités

LES PROFESSIONS RÉGLEMENTÉES

La formation initiale des animateurs de stage de sensibilisation à la sécurité routière

Au nombre de trente, ils ont entamé la première phase de leur formation initiale le 10 janvier dernier après l'observation de deux stages de sensibilisation à la sécurité routière dans un centre agréé.

Ils reviendront du 14 au 25 mars 2022 pour achever leur formation.

Formation continue des experts en automobile au contrôle des « véhicules endommagés »

Régie par l'arrêté du 26 juillet 2011 relatif à l'obtention et au maintien de la qualification pour le contrôle des véhicules endommagés, les experts en automobile sont soumis à une obligation de formation continue.

Une dernière session de formation s'est tenue à l'INSERR le 9 décembre dernier à laquelle dix experts ont participé.



Ce fut l'occasion de remercier Michel BARRET, formateur, qui cède sa place après plus de vingt années d'intervention à l'INSERR. Nous lui souhaitons de profiter pleinement d'une retraite bien méritée.

POST PERMIS ET ADMINISTRATIONS

La société RTE forme ses opérateurs

Dans le cadre d'une sensibilisation aux risques routiers, le groupe RTE a souhaité former une partie de ses opérateurs du site de Béthune.



Cette action était intégrée à une journée « sécurité » du groupe durant laquelle d'autres risques professionnels étaient abordés par le biais de différents ateliers.

MBDA Bourges adopte une démarche quotidienne dans la prévention des risques professionnels

Convaincue que des ateliers de sensibilisation participent grandement aux actions de prévention dans le domaine SSE, la société MBDA a fait appel à l'INSERR les 30 novembre et 1^{er} décembre 2021 pour former ses collaborateurs en rappelant que le risque routier concerne l'ensemble des personnels, que ce soit dans la sphère privée ou professionnelle.



Les PROFESSIONS RÉGLEMENTÉES

Le calendrier 2022 est en ligne

- Les médecins chargés du contrôle médical de l'aptitude à la conduite
- Les psychologues chargés de l'examen psychotechnique dans le cadre du contrôle médical de l'aptitude à la conduite
- Les animateurs de stages de sensibilisation à la sécurité routière
- Les exploitants des centres de sensibilisation à la sécurité routière

Le calendrier 2022 des formations initiale et continue de ces professionnels est en ligne sur le site de l'INSERR : www.inserr.fr - Pour plus de renseignements, contactez nos services par courriel marie.saffray@inserr.fr ou par téléphone au 03 86 59 90 56.

Les formateurs de l'INSERR en séminaires pédagogiques

Plusieurs formateurs se sont réunis à l'INSERR en janvier dans le cadre des formations institutionnelles, initiale ou continue.

Séminaire des délégués qualificateurs

Dans leur cursus de formation, les stagiaires IPCSR doivent être évalués, par un délégué au permis de conduire et à la sécurité routière, en situation réelle d'examens du permis de conduire des catégories B et motocyclette, notamment, pour pouvoir valider leur formation et être titularisé. À ce titre, un séminaire s'est tenu, à l'INSERR, les 6 et 7 janvier derniers.

Cette action avait pour but d'harmoniser les pratiques d'évaluation et de présenter aux participants l'ensemble des supports qu'ils doivent utiliser lors de leurs interventions.

Séminaire des formateurs « motocyclette »

Les formateurs « référents » intervenant dans le cadre des formations liées aux procédures motocyclette se sont réunis à l'INSERR du 17 au 21 janvier derniers.

Ils ont pu dresser un premier bilan des actions menées en 2021 et préparer les actions d'ores et déjà programmées dans le cadre des formations initiale et continue des délégués et des inspecteurs du permis de conduire et de la sécurité routière.

Vous souhaitez communiquer sur la lettre mensuelle de l'INSERR, contactez-nous info@inserr.fr

Filière « Éducation routière », une nouvelle promotion rejoint l'INSERR



Pour pourvoir un certain nombre de postes vacants, le ministère de l'intérieur a procédé à un recrutement complémentaire.

La promotion IPCSR 01.2022 est arrivée à l'INSERR le 18 janvier 2022.

Sept agents constituent cette nouvelle promotion d'inspecteurs du permis de conduire et de la sécurité routière. Cette session est composée de deux femmes et de cinq hommes..

La moyenne d'âge s'élève à 39 ans (de 34 à 51 ans).

Quatre d'entre eux sont issus du recrutement sur liste complémentaire du concours externe de 2021 (57 %), deux sont en détachement (28,5 %) et un agent est issu de la Commission nationale d'orientation et d'intégration chargée d'assurer la régularité et le bon déroulement de la procédure de recrutement des militaires candidats à des emplois dans la fonction publique (CNOI).



Ils suivront la première partie de leur formation initiale jusqu'au 19 avril prochain, date à laquelle ils effectueront un stage « d'acquisition des compétences ». Pendant ce stage, d'une durée de quatre semaines, ils procéderont à des examens B sous la responsabilité d'un tuteur. Leur qualification provisoire B obtenue, ils rejoindront leur département d'affectation pour le stage de consolidation des compétences au cours duquel ils effectueront des examens B en toute autonomie.

Pendant cette période, deux stagiaires devront se préparer puis se présenter aux épreuves pratiques de l'examen à la catégorie A2 du permis de conduire. Par la suite, l'ensemble de la promotion bénéficiera soit d'une remise à niveau, soit d'une formation de niveau supérieur pour ensuite se préparer aux qualifications « motocyclette ».

Pour rappel :

Qualification provisoire de la catégorie B

La qualification provisoire de la catégorie B autorise les stagiaires à faire passer les examens du permis de conduire de la catégorie B pendant leur cursus. Cette épreuve pratique de qualification provisoire est organisée en fin de stage d'acquisition des compétences

Qualification initiale de la catégorie B

La qualification initiale à évaluer les candidats aux épreuves pratiques de l'examen du permis de conduire de catégorie B est indispensable à la titularisation. Cette épreuve est organisée en fin de période de consolidation des compétences.

Qualification initiale de la catégorie motocyclette

L'évaluation de l'inspecteur du permis de conduire et de la sécurité routière stagiaire en vue de la délivrance de la qualification pour examiner les candidats aux épreuves pratiques de l'examen du permis de conduire des catégories A1 et A2 se déroule dans le cadre du stage de consolidation des compétences.

Une commission pédagogique présidée par le directeur général de l'INSERR et constituée de représentants du ministère de l'intérieur, de l'INSERR et de Délégués au permis de conduire et à la sécurité routière (DPCSR) se réunira à l'institut, à l'issue des épreuves, pour valider l'ensemble des résultats théoriques et pratiques obtenus par chacun des stagiaires.

Rappelons que ces qualifications professionnelles permettent au stagiaire de se situer dans sa formation et son niveau de compétence et qu'elles sont une étape majeure dans la formation, compte-tenu de leur importance dans le processus de titularisation.